

PREFET DES COTES D'ARMOR

VIGILANCE METEOROLOGIQUE

La préfecture des Côtes d'Armor vous informe que Météo France a placé le département des Côtes d'Armor en vigilance orange « vent violent. Cette vigilance s'applique de 11h à 16 h ce jour jeudi 5 mars 2020.

Qualification de l'événement :

Tempête hivernale de courte durée mais de forte intensité, dans un contexte pluvieux avec des sols saturés.

Situation actuelle :

Une dépression nommée "Norberto" se situe actuellement au nord des Côtes d'Armor. Le vent de secteur sud-ouest commence à se renforcer.

Evolution prévue :

La dépression va se déplacer d'Ouest en Est le long des côtes des départements des Côtes-d'Armor et d'Ille-et-Vilaine. A son passage, les vents basculent au nord-ouest et se renforcent subitement, jusqu'à des valeurs de 100 à 110 km/h dans les terres et jusqu'à 120 à 130 km/h sur le littoral.

Ces vents violents interviennent dans un contexte pluvieux avec des sols fortement saturés. Le département est également concernées par une vigilance jaune pour de fortes pluies et une vigilance jaune crues.

Conséquence possibles :

Des coupures d'électricité et de téléphone peuvent affecter les réseaux de distribution pendant des durées relativement importantes.

- * Les toitures et les cheminées peuvent être endommagées.
- * Des branches d'arbre risquent de se rompre. Les véhicules peuvent être déportés.
- * La circulation routière peut être perturbée, en particulier sur le réseau secondaire en zone forestière.
- * Quelques dégâts peuvent affecter les réseaux de distribution d'électricité et de téléphone.

Conseils de Comportement :

Limitez vos déplacements.

Limitez votre vitesse sur route et autoroute, en particulier si vous conduisez un véhicule ou attelage sensible aux effets du vent.

Ne vous promenez pas en forêt et sur le littoral.

En ville, soyez vigilants face aux chutes possibles d'objets divers.

N'intervenez pas sur les toitures et ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol.

Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés.

Installez impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments.